

**Nexia S&A**  
Société par actions simplifiée au capital de 41.756.134 €  
Paris (75017) – 31, rue Henri Rochefort  
402 889 794 RCS Paris  
(la « **Société** »)

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 30 JANVIER 2026**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**TROISIEME DECISION**

*Extension de l'objet social des Statuts de la Société et modification corrélatives des Statuts*

L'Assemblée Générale décide de compléter l'objet social de la Société en y intégrant la domiciliation commerciale d'entreprises.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide d'ajouter à l'article 2 - « OBJET » des statuts de la Société un dernier paragraphe, rédigé comme suit :

« **ARTICLE 2 – OBJET**

[...]

*A titre accessoire, la Société a également pour objet la réalisation de toute activité commerciale, y inclus la domiciliation d'entreprises et la formation, ou acte d'intermédiaire autre que ceux que comporte l'exercice de la profession, sous réserve de ne pas mettre en péril l'exercice de la profession ou l'indépendance des associés experts-comptables ainsi que le respect par ces derniers des règles inhérentes à leur statut et à leur déontologie. »*

***Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.***

**CINQUIEME DECISION**

*Pouvoirs en vue des formalités*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal des Activités Economiques de Paris ainsi que pour certifier conforme les actes visés à l'article R.123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A.123-4 du Code de commerce.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.***

**Pour extrait certifié conforme.  
Le Président.**